



Communauté de Communes de la
MONTAGNE THIernoISE

PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE THIernoISE

Pont de Celles – 63 250 CELLES S/ DUROLLE

contact@ccmt.fr

04 73 51 89 93

SOMMAIRE

I/ PROJET SOCIAL.....	4
1-ORIGINE DU PROJET INTERCOMMUNAL.....	4
2-DEFINITION DES BESOINS.....	5
3-LE POLE PETITE ENFANCE : UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL.....	5
4-DIMENSIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT.....	7
5-CARACTERISTIQUES DU BATIMENT.....	7
6-PARTENARIAT ET FINANCEMENT DU POLE PETITE ENFANCE- JEUNESSE ET TOURISME.....	8
II/PROJET EDUCATIF.....	9
1 – MISSIONS DE LA STRUCTURE.....	9
2 – OBJECTIFS EDUCATIFS.....	9
3 – RYTHMES DE LA JOURNEE.....	10
4 – LES REPAS.....	10
5 – LES TEMPS DE REPOS.....	13
6 – LES SOINS ET L'HYGIENE.....	13
7 – AFFECTIF ET SECURITE.....	14
8 – JEUX ET ACTIVITES.....	14
9 – POSITIONNEMENT DE L'EQUIPE.....	16
10 – PLACE DES PARENTS.....	17
CONCLUSION.....	18

I/ PROJET SOCIAL

1/ ORIGINE DU PROJET INTERCOMMUNAL

1-1 PRESENTATION DE LA CCMT

La Communauté de communes de la Montagne Thiernoise (CCMT) regroupe 9 communes et totalise 8 043 habitants. En 1994, Arconsat, Chabreloche et Viscomtat ont constitué la CCMT. 6 autres communes l'ont rejoint en 2000 : Celles-sur-Durolle, La Monnerie-le-Montel, Palladuc, Ste-Agathe, St-Victor-Montvianeix et Vollore-Montagne.

La volonté de la CCMT est de développer les services à la personne sur son territoire pour un maintien de sa population, pour attirer de nouveaux habitants mais aussi pour favoriser le lien social.

Située à la jonction des régions Rhône-Alpes et Auvergne, la Montagne Thiernoise se présente comme une zone carrefour. L'autoroute A89, reliant Clermont-Ferrand à Saint Etienne puis Lyon, et la RD 2089, sont les deux axes de communication principaux qui traversent le territoire et qui drainent un trafic local et régional important.

Localisation



Carte du territoire de la Montagne Thiernoise

1-2 LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE DU TERRITOIRE

La CCMT s'est engagée pleinement dans une politique enfance et jeunesse volontariste depuis 1997. Grâce à la signature de différents contrats depuis les années 2000, les élus ont conduit une véritable politique intercommunale en direction des enfants et des jeunes à travers la mise en place de :

- Un Projet Educatif Local puis un Projet Educatif Territorial, formalisé dans un Contrat Educatif Local,
- Un contrat enfance et un contrat temps libre transformé depuis 2006 en Contrat Enfance et Jeunesse,
- Un dispositif de Réussite Educative,
- Un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

La CCMT gère un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH, la Source à Arconsat) et un Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Elle soutient également les projets de structures associatives œuvrant pour l'enfance et la jeunesse sur le territoire (ALSH de l'AEP...).

2/ DEFINITION DES BESOINS

La création du RAM en 2006 a été est une première étape avant un projet d'intérêt communautaire plus ambitieux : **la création d'un pôle petite enfance regroupant le Relais Assistantes Maternelles et un multi-accueil.**

Dans cette perspective, une étude de besoins, en partenariat avec la CAF a été engagée en 2007, auprès des familles du territoire pour connaître leurs « habitudes » et leurs attentes en matière de mode de garde.

Suite à cette enquête qui a permis de mettre en évidence la nécessité de développer un accueil collectif parallèle à la garde chez les assistantes maternelles, la CCMT a décidé de créer **un Pôle Petite Enfance Jeunesse** qui ouvrira le 1^{er} octobre 2012.

L'objectif est de développer des services en total adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans du territoire et ainsi être acteurs d'une éducation partagée (Projet Educatif Territorial 2011-2013)

Afin de développer au mieux l'activité touristique et de promouvoir son territoire, la CCMT a également décidé la création d'une **structure touristique attenante au Pôle Petite Enfance Jeunesse.**

3/ LE POLE PETITE ENFANCE : UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL

Ce projet de développement de l'offre d'accueil consiste en 3 volets :

→**Volet 1 : La création d'un multi-accueil proposant un accueil type « crèche » et un accueil type « halte-garderie »,**

→**Volet 2 : Le développement des services du Relais assistantes maternelles,**

→**Volet 3 : La création de passerelles entre les structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans**

→**Volet 1 : La création d'un multi-accueil proposant un accueil type « crèche » et un accueil type « halte-garderie »**

L'objectif est d'apporter aux familles la meilleure souplesse possible dans les solutions d'accueil, de donner une meilleure réponse possible à leurs besoins, en s'adaptant aux changements de contraintes des parents.

C'est pourquoi, le multi-accueil permet d'associer différentes modes de garde collectifs. Ainsi, il y aura un accueil type « crèche » et un accueil type « halte-garderie » qui accueilleront les enfants de 10 semaines à 3 ans révolus, du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h15.

4 semaines de fermetures sont prévues dans l'année : 3 semaines en août et 1 semaine en décembre. Ces deux périodes de fermeture de la structure correspondent, de manière générale, à une période d'activité industrielle ralentie sur le territoire.

Le multi-accueil a aussi pour vocation d'accueillir des enfants porteur d'un handicap ou ayant une maladie chronique. Dans ces deux cas, l'accueil sera adapté aux enfants et un Protocole d'Accueil Individualisé sera établi.

Un des enjeux de l'accueil collectif est aussi préscolaire, d'une part pour socialiser l'enfant mais aussi pour libérer les mères de famille afin de vivre au mieux sur le territoire avec un possible apprentissage de la langue et la recherche d'un emploi.

→**Volet 2 : Le développement des services du Relais assistantes maternelles**

La création, en 2006, du RAM a constitué la 1^{ère} étape dans ce projet de création d'un Pôle Petite Enfance.

Afin de conforter l'accueil individuel chez les assistantes maternelles agréées, la CCMT a choisi de créer un espace dédié uniquement au RAM dans le même bâtiment que celui du multi-accueil.

L'objectif de la CCMT est de ne pas favoriser un type d'accueil plutôt qu'un autre. Sa volonté est, au contraire, de rendre lisible la complémentarité des deux modes d'accueil afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

La proximité des locaux, la mutualisation des moyens matériels, les échanges entre professionnels, les rencontres entre enfants sont autant d'atouts pour l'intérêt des deux services.

→**Volet 3 : La création de passerelles entre les structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans**

Le troisième volet vise à rassembler les différentes structures assurant l'accueil des moins de six ans sur le territoire. A ce jour, nous pouvons citer :

- les assistantes maternelles et leur relais,
- les écoles maternelles et l'accueil périscolaire,
- les accueils de loisirs.

Ces structures pourront ainsi trouver leur complémentarité, favoriser des rencontres, mutualiser idées, actions, moyens.

Articuler les temps scolaires et des temps libres, donner du sens à la politique enfance jeunesse sur le territoire et apporter de la cohérence entre les différents acteurs constituent autant de priorités pour la réussite et l'insertion de jeunes (Projet Educatif Territorial 2011-2013)

Dans l'esprit de l'intergénéralité, des liens peuvent être également tissés avec des personnes du 3^{ème} âge sous forme, par exemple, de rencontres.

4/ DIMENSIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT

L'étude des besoins et le conseil pris auprès des partenaires de la petite enfance ont permis de dimensionner le multi-accueil à 12 places avec une capacité maximale de 20 places.

Le choix du site s'est porté sur le lieu-dit Pont de Celles à Celles sur Durolle. Ce choix permet de positionner l'équipement au plus près des besoins de la population, tant en terme de domicile que de travail.

En effet, ce site est considéré comme un point central de la CCMT et il est situé tout près de l'ancienne Nationale, entre Noirétable et Thiers.

Il est également à proximité du siège de la CCMT et des commerces.

5/ CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

Conformément aux attentes des élus communautaires, le bâtiment répond aux critères du développement durable, de sorte à s'intégrer dans son environnement, à maîtriser les dépenses de fonctionnement (en particulier des dépenses de chauffage), mais aussi à assurer un confort de vie pour les enfants et les professionnels.

La CCMT a choisi un assistant à maîtrise d'ouvrage et une équipe de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Bruhat & Bouchaudy comme architecte mandataire.

Le bâtiment sera construit dans une démarche de qualité environnementale du bâti, du niveau du label BBC, mais aussi avec une attention particulière portée aux matériaux préconisés. Ainsi, un réseau de chaleur entre cette nouvelle structure et le siège de la CCMT sera réalisé et alimenté par une chaudière bois. D'autre part, le bâtiment sera construit en bois (bardage).

Des aménagements extérieurs :

- pour le Pôle Petite Enfance : un espace jeux – un préau,
- pour l'ensemble du projet : des aménagements paysagers à vocation pédagogiques (verger, zone humide, valorisation de la Durolle)

6/ PARTENARIAT ET FINANCEMENT DU POLE PETITE ENFANCE- JEUNESSE ET TOURISME

Partenariat et Financement en %

Département du Puy de Dôme :	33 %
Région Auvergne :	13 %
Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme :	10 %
Etat :	4 %
Europe :	2 %
CCMT Montagne Thiernoise :	38 %

II/ PROJET EDUCATIF

Le **projet éducatif** est un document de base dont le but est de présenter les objectifs éducatifs du multi-accueil de la CCMT puis de retracer les grandes lignes de l'accueil au quotidien, en mettant l'accent sur le rôle de l'équipe et la place des parents.

Afin de proposer un accueil de qualité et cohérent, ce projet éducatif va permettre, par la suite, de nous rassembler autour de valeurs et de commencer un travail de réflexion et de rédaction sur le quotidien dans le cadre d'un **projet pédagogique**.

1/ MISSION DE LA STRUCTURE

Le multi-accueil de la CCMT est un établissement dédié à l'accueil du jeune enfant, d'une capacité de 12 places.

Sa mission première est de garantir un accueil dans les meilleures conditions possibles des enfants de 10 semaines à 3 ans révolus ou jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapés.

Il est un lieu de vie et d'éveil qui permet aux jeunes enfants de grandir et de s'épanouir dans un climat chaleureux et sécurisant, au sein duquel leur suivi est assuré par des professionnels de la petite enfance, dans un environnement adapté à leur épanouissement physique, psychologique et affectif.

Le multi -accueil de la CCMT fait partie du Pôle petite enfance comprenant le Relais Assistantes Maternelles. A ce titre, il sera un lieu propice au développement des relations avec les accueils de loisirs, les écoles maternelles mais aussi les bibliothèques et les maisons de retraite.

2/ LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Nous considérons l'enfant comme un individu à part entière qui va vers son plein développement et la construction de sa personnalité. Chaque enfant est différent dans la mesure où il a sa propre histoire, sa propre éducation et ses propres représentations.

L'enfant est aussi un être social qui a besoin de ses pairs pour se construire, il a besoin d'être confronté à son entourage pour faire lui-même l'expérience de ce qui est différent et nouveau pour lui.

Prendre en compte, dans un contexte collectif, la notion d'individualité, est notre double préoccupation. Notre travail éducatif est, à la fois, de prendre en compte les besoins de chaque enfant mais aussi de celui du groupe.

C'est pourquoi, nous définissons 4 objectifs éducatifs, qui sont en lien étroit avec les besoins fondamentaux de l'enfant :

- besoin de sécurité affective et physique,
- besoins physiologiques,
- besoin de grandir, besoin d'autonomie
- besoin de découvrir, de vivre avec,
- besoin de construire et d'affirmer sa personnalité

D'où les objectifs suivants :

- **Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant,**
- **Favoriser la croissance et l'autonomie de l'enfant,**
- **Favoriser la socialisation et l'ouverture au monde,**
- **Epanouissement personnel et respect de l'individualité de chacun.**

3/ RYTHMES DE LA JOURNEE

Entre 2mois ½ et 3 ans révolus, les besoins ne sont pas identiques. C'est pourquoi, nous distinguons 3 groupes d'âge : les « petits » (de 2 mois et demi à 18 mois), les « moyens » (de 18 mois à 24 mois) et les « grands » (de plus de 24 mois).

- **les « petits »**

Respect du rythme personnel de l'enfant. Les horaires de repas et de sommeil s'organisent en fonction des besoins et des rythmes propres à chacun.

- **les « moyens » et les « grands »**

Pour aider les enfants à se situer dans le temps, il est important de mettre en place des repères journaliers :

- o le temps des repas : le déjeuner entre 11 h30 et 12h30, le goûter entre 15h et 16h00 ; un petit en-cas pourra être proposé pour les enfants qui ont mangé très tôt le matin,
- o les temps de repos avec la sieste à partir de 12h30 pour les « moyens » et les « grands » avec des levers échelonnés ; pour les « petits », adaptation à leurs besoins,
- o les soins d'hygiène : le change des couches, le passage aux toilettes, le lavage des mains,
- o le temps du jeu et des activités : le matin à l'accueil, les enfants jouent librement ; dans la matinée et dans l'après-midi, une activité dirigée peut être proposée.

Ces groupes n'ont rien de définitif, ni de limitatif. Les enfants évoluent dans le même espace. Mais des endroits selon les âges, les besoins et les activités sont aménagés.

Les interactions entre « petits » et « grands » sont donc possibles et même favorisées. L'objectif est de reconnaître et de valoriser chacun au sein du groupe.

4/ LES REPAS

La CCMT a choisi de faire figurer l'alimentation comme un enjeu essentiel dans le projet éducatif de son multi-accueil. Cette thématique pensée dans une démarche

éducative et respectueuse de la santé de l'enfant et des choix alimentaires des familles sera au cœur des préoccupations quotidiennes de l'équipe.

Le repas du déjeuner et du goûter sont fournis par la collectivité. Une collation dans la matinée peut être proposée pour les enfants qui arrivent tôt.

Un lait maternisé pour les bébés est également proposé jusqu'à l'âge de 12 mois.

Les enjeux poursuivis au travers de cette thématique :

- **Répondre aux besoins nutritionnels**

L'alimentation chez le jeune enfant est importante. Elle joue un rôle essentiel dans la croissance, le développement et la santé de l'enfant, d'où l'importance de respecter les besoins nutritionnels de l'enfant.

Pour cela, nous veillons à respecter plusieurs critères de qualité :

- o Le respect des besoins en calcium avec une alimentation lactée jusqu'à 6 mois,
- o Un équilibre alimentaire dans la composition des repas (menus « bébé », « moyens », « grands »)
- o L'adaptation des repas selon l'âge et les capacités de l'enfant (diversification progressive, des textures nouvelles, autonomie ...)
- o La qualité des matières premières et des préparations culinaires (proximité de producteurs locaux, cahier des charges...)

- **Favoriser une co-éducation à l'alimentation**

L'objectif est de veiller au respect des besoins de chaque enfant tout en laissant au parent sa place de premier éducateur de son enfant.

- o Suivre les indications des parents, écouter leur difficultés (quantité et nombre de biberon, diversification, refus de s'alimenter...)
- o Respecter les contre-indications médicales et les choix alimentaires (allaitement prolongé, allergies, régime particulier)
- o Observations et transmissions des informations concernant les repas (appétit, préférences, passage à la petite cuillère, s'asseoir à table, tenir son verre...)

- **Penser l'environnement des repas**

Le repas est un moment chaleureux de partage, de plaisir, d'éveil et de convivialité pour chaque enfant. C'est pourquoi, la qualité de l'encadrement est aussi importante que la qualité des aliments.

L'encadrement dépend de l'âge de l'enfant et de son autonomie :

- Pour les « petits », 1 adulte fait manger 1 enfant à la fois
- Pour les « moyens » 1 adulte pour 4 enfants
- Pour les « grands » 1 adulte pour 6 enfants

L'objectif est d'être au maximum disponible pour l'enfant : être assis à table aux côtés des enfants, constituer des tables de 6 enfants au maximum, à équilibrer selon les degrés d'autonomie...

L'horaire et la durée des repas se fait au rythme de chacun.

Il est important de donner un cadre nécessaire à la libre découverte de chacun et à l'apprentissage de l'autonomie (ex : avoir une certaine souplesse concernant la découverte tactile de la nourriture mais amener l'enfant progressivement à l'utilisation des couverts).

Favoriser un discours positif autour du repas ainsi que sur sa composition et sa présentation. L'affichage des repas sous forme de photos, l'information des enfants sur la composition d'un plat participent à la convivialité des repas.

Le temps des repas est un moment favorable à plusieurs apprentissages :

- la socialisation (notion de partage)
- le respect des pratiques culturelles et alimentaires de chacun
- la motricité fine (mise en main de la petite cuillère, boire au verre ...)
- les règles d'hygiène alimentaire (se laver les mains avant de manger...)
- les règles collectives (attendre son tour, dire « merci »...)
- le langage (apprendre à nommer les aliments...)

L'aménagement de l'espace est primordial : un espace agréable et accueillant pour prendre ses repas, du mobilier et des couverts adaptés aux enfants (ex : cuillère molle pour les petits...).

- **Encourager l'éducation au goût**

Une éducation sensorielle commencée dès la petite enfance constitue les repères d'une alimentation saine. L'enfant a besoin d'être guidé pour diversifier son alimentation. L'éveil sensoriel apprend aux enfants à apprécier des aliments variés, d'éprouver du plaisir en les mangeant. Plus la découverte est précoce, plus son déroulement sera facile.

Pour une éducation alimentaire et gustative dès la petite enfance, plusieurs axes :

- Nommer les plats proposés,
- Prêter attention à la présentation des plats servis,
- Utiliser le Jeu pour l'inciter à goûter, à manger,
- Ne pas forcer l'enfant à manger,
- Servir de petites quantités,
- Ne pas le forcer à finir son assiette (respect de l'appétit)
- Le laisser manger à son rythme,
- Lui permettre d'exprimer ses choix,
- Favoriser l'autonomie, la curiosité,
- Distinguer une demande de nourriture d'une demande d'affection...

En dehors des repas

- Travailler sur l'origine des aliments,
- Atelier des sens avec des aliments,
- Lecture de contes, d'histoires autour des fruits et légumes et autres aliments,

- Atelier cuisine avec les enfants.

5/ LES TEMPS DE REPOS

- **Les dortoirs**

Les lits sont répartis dans trois dortoirs insonorisés. Dormir en collectivité n'est pas évident pour tous les enfants, aussi nous prévoyons des coins sommeil à l'écart lorsque cela est nécessaire. Lors du coucher, un membre de l'équipe veille à l'endormissement des enfants.

- **La sieste**

Le coucher est prévu après le déjeuner. Pour les plus petits, nous respectons le rythme personnel. Afin que l'enfant trouve un climat sécurisant dans ce moment délicat de la journée où l'absence des parents se ressent plus particulièrement :

- * nous respectons les rites d'endormissement (objet transitionnel, musique...),
- * chaque enfant dort dans son lit, fait avec un drap housse et une turbulette (ou une couverture pour les couchettes)

Le besoin de sommeil étant inégal entre les enfants, le lever se fait à la demande.

- **Les temps calmes**

Pendant la journée, l'enfant traverse des phases de « latence » pendant lesquelles il fait lui-même une pause en se reposant sur les coussins ou sur les genoux d'un adulte. Souvent, il est nécessaire d'organiser, à l'aide de chansons ou d'histoires, des retours au calme pour le groupe. Ces petits moments permettent à chacun de se reposer, de s'apaiser et évite la surexcitation, notamment avant les repas.

6/ LES SOINS ET L'HYGIENE

Un milieu sain et des soins réguliers sont nécessaires au bon développement de l'enfant.

- **L'hygiène corporelle**

L'hygiène corporelle est importante pour le bien être de l'enfant. De plus, elle est la première étape de l'éducation à la propreté.

Les couches sont régulièrement changées au cours de la journée et aussi souvent que l'enfant est souillé. Le passage aux toilettes est proposé régulièrement et est satisfait à chaque fois que surviendra un besoin personnel.

Avant et après chaque repas le lavage des mains est de rigueur.

Pour l'hygiène des voies nasales et la limitation de la propagation des microbes des « coins mouchoirs » sont prévus dans toutes les salles et des lavages de nez sont pratiqués au moins deux fois dans la journée.

- **L'apprentissage de la propreté**

Les enfants choisissent selon leur préférence le pot ou les toilettes. La « mise au pot » est proposée lorsque l'enfant a atteint une maturité physique, psychique et affective. Elle se situe vers 24 mois et en aucun cas avant l'acquisition complète de la marche, c'est-à-dire entre 12 et 15 mois.

La propreté est un apprentissage progressif, mené en commun avec les parents. Il est important que cet apprentissage suive le rythme de chacun (progrès et régression), et soit effectué en douceur, une attitude trop directive pouvant entraîner un blocage.

- **Hygiène et environnement**

- o locaux, matériels : nettoyage et désinfection quotidienne
- o linge : circuit de linge propre et de linge sale
- o jouets : périodiquement désinfectés
- o le personnel : chaussures d'intérieur anti-dérapant, tenue de travail, cheveux longs attachés. Lavage des mains fréquent.
- o Parents et enfants : les parents et autres personnes extérieures doivent mettre des sur chaussures à usage unique. Les enfants portent des chaussons ou restent en chaussettes
- o Produits d'entretien : utilisation de nettoyeurs conformes aux normes exigées pour la collectivité

7/ AFFECTIF ET SECURITE

Afin de vivre au mieux la transition entre la maison et la crèche, l'enfant a besoin d'être attendu et accompagné par l'équipe. Lorsqu'il arrive, il est indispensable qu'un enfant déjà habitué à un **objet transitionnel** avec ses parents l'apporte, il l'aidera à mieux vivre la séparation.

L'affection est un des piliers du bon développement, l'enfant en a besoin.

Tout au long de la journée, des échanges privilégiés et spontanés se produisent entre les enfants et les adultes. A eux de se rendre disponibles à toute demande d'attention individuelle qui rassure l'enfant (câlins, bisous, contacts, regards, chatouillements...)

Afin de gérer au mieux les conflits et surtout de sécuriser l'enfant, il est nécessaire d'instaurer des limites et des **règles simples**, et de savoir trouver une attitude constante et confiante au sein de l'équipe. Un cadre structurant sécurise l'enfant.

Ce sont les mêmes règles pour tous les enfants mais adapter une règle selon le développement de l'enfant, c'est aussi le reconnaître dans son individualité.

Pour permettre à l'enfant de s'exprimer et de **libérer ses émotions** (peur, joie, chagrin, colère), parfois difficiles pour le jeune enfant qui ne trouve pas les moyens adaptés, nous l'encourageons à sortir sa colère comme lancer des coussins ou le serrer contre soi pour le contenir et apaiser son émotion.

8/ JEUX ET ACTIVITES

- **Le Jeu**

Le jeu est la 1^{ère} activité de l'enfant. Il est important dans le développement psycho moteur et psycho affectif de l'enfant.

De plus, tout acte de la vie quotidienne est source de jeu : c'est en participant à la vie de la structure avec d'autres enfants et d'autres adultes que l'enfant joue et apprend en même temps.

Le matin est plus propice aux activités organisées par les membres de l'équipe : pas de programmes à l'avance, pas d'obligation pour y participer mais des activités d'éveil adaptées à l'âge et aux besoins de découverte, de manipulation et d'expérimentation des enfants.

Le Jeu passe aussi par **un aménagement de l'espace** pensé et adapté pour l'enfant pour qu'il se l'approprie et devienne acteur de ce nouvel espace.

- **Les activités**

L'objectif auprès des enfants accueillis est de les aider à trouver leur place au sein du groupe et de les accompagner dans leur développement.

Outre les moyens matériels mis à disposition des enfants, nous considérons que le soutien et l'accompagnement affectif sont les éléments moteurs primordiaux qui vont aider l'enfant dans son évolution. Ils nécessitent une grande disponibilité de l'adulte.

Cette disponibilité ne peut s'envisager que si l'adulte a une position éloignée de l'activisme.

« Faire pour faire », « faire à la place de » empêchent l'enfant d'être acteur de son développement. Permettre à l'enfant d'expérimenter, de manipuler, de laisser une trace, d'observer ou de ne rien faire, c'est lui laisser la possibilité d'imaginer, de créer et d'exprimer ses désirs.

De plus, l'adulte toujours dans «le faire », ne peut pas prendre le recul nécessaire pour observer et écouter et mettre des mots sur les actions de l'enfant ; des attitudes qui permettent à l'enfant de jouer librement et de faire ses propres découvertes.

Des activités sont proposées au moment opportun. Le choix de l'activité tient compte principalement de l'âge des enfants du groupe, du nombre des enfants, de leur centre d'intérêt, du moment de la journée, du nombre d'adultes présents, du matériel disponible, de la météo.

- **L'aménagement de l'espace**

L'espace intérieur a été pensé pour offrir aux enfants le maximum de possibilités, de déplacements, de jeux et d'activités mais aussi pour leur permettre d'évoluer de façon autonome et sécurisante.

3 espaces principaux sont prévus pour l'accueil des enfants :

- un espace principal de jeux,
- un espace de motricité,
- un espace « temps calme »

Nous devons imaginer à l'intérieur de ces espaces différents aménagements qui doivent correspondre à l'âge et aux besoins de l'enfant et du groupe :

- Atelier de motricité
- Jeux d'imitation, coffre à jouets

- histoires et musiques
- Lieu calme et reposant
- Espace pour les bébés
- Activités manuelles
- Coin repas
-

Les grandes baies vitrées de la structure donnent directement sur une terrasse clôturée et sur un verger aménagé dans le prolongement de la terrasse. L'extérieur offre diverses activités : vélo, camions, toboggan...

9/ POSITIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

- **L'observation**

C'est un outil de travail important. Observer, c'est porter un regard sur l'enfant, être attentif à ses attitudes, à son évolution, à ses comportements, à ses modes d'expression et ses interactions avec les autres.

C'est à partir de ces observations, partagées en équipe, que peuvent être adaptées et affinées les attitudes éducatives afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

De plus, un regard porté par l'adulte est sécurisant pour l'enfant et lui permet d'exister et d'évoluer avec plus d'aisance.

Observer, c'est aussi savoir se retirer et juger qu'une présence trop prégnante peut empêcher les enfants d'investir leur espace de vie comme ils l'entendent.

- **L'écoute**

L'enfant a besoin d'être entendu lorsqu'il veut exprimer de la joie, de la peine ou lorsqu'il éprouve une difficulté et qu'il souhaite l'appui de l'adulte.

De plus, le langage est très différent d'un enfant à l'autre. Avant le langage verbal, ils communiquent et s'expriment par le non verbal (mimiques, positions, grimaces...)

Le rôle de l'adulte est alors de tenter de décoder ce non verbal pour veiller à accompagner au mieux l'enfant.

- **La verbalisation**

Parler à un enfant, c'est le considérer comme un sujet et non comme un objet.

La verbalisation contribue à l'instauration de la relation de confiance. En mettant des mots sur les émotions ressenties et exprimées par l'enfant avec son corps (attitudes, pleurs, cris...), l'adulte lui signifie qu'il l'entend, qu'il le comprend et l'invite surtout à être en contact avec lui-même et à entrer dans le monde de la communication.

- **L'attitude**

Savoir être avec l'enfant est central dans la relation à l'enfant qui est sensible à toute forme de communication. L'adulte qui prend soin de lui, en l'absence de ses parents, est un modèle auquel l'enfant peut s'identifier. Ne pas brusquer l'enfant, tant dans la parole que dans les gestes, est un gage de sécurité affective pour l'enfant qui se reconnaîtra dans la relation à l'Autre.

Nous veillons dans le même temps, à ne pas encourager les phénomènes de chouchou ou de bouc émissaire comme par exemple, mettre des étiquettes ou donner des surnoms.

La discrétion professionnelle, la conscience du travail, la relation à l'enfant, le non jugement sont autant d'attitudes professionnelles respectueuses de l'enfant et de sa famille.

10 / PLACE DES PARENTS

- Les parents, les 1ers éducateurs de l'enfant

Les parents sont responsables de l'éducation donnée à leur enfant. Ils sont reconnus comme étant les 1ers éducateurs de l'enfant. En tant que professionnels, nous ne devons pas nous substituer à eux. Notre rôle est d'accueillir l'enfant en lien étroit avec les parents, dans le respect de sa personne, de ses besoins, de son développement. A ce titre, parents et professionnels sont co-éducateurs.

- Continuité éducative entre parents et professionnels

La continuité de la relation entre parents et professionnels, instaurée dès la période d'adaptation, s'établit par des échanges verbaux à l'arrivée et au départ de l'enfant et par la présence d'un cahier de transmissions, outil indispensable pour recueillir toutes informations sur l'enfant et ainsi assurer la continuité éducative entre la structure et la maison.

- Période d'adaptation : début d'une relation basée sur la confiance

C'est une période durant laquelle se prépare la séparation entre les parents et l'enfant. C'est un moment d'écoute et d'échange avec l'équipe qui permet de faire réciproquement connaissance et de collecter des informations sur la vie et les habitudes de l'enfant.

Elle est aussi indispensable aux parents pour les sécuriser, à l'équipe pour répondre correctement aux besoins de l'enfant, qu'à l'enfant lui-même pour l'aider à vivre ce passage entre le milieu familial et un environnement encore inconnu. Il prendra au cours de cette période des points de repères (lieu, individus, objets, ambiance sonore...) qui l'aideront à se familiariser avec son futur lieu de vie.

L'intégration est progressive et varie dans sa durée en fonction de l'enfant et de ses parents (besoin de plus de temps, disponibilités des parents, ...)

Les premiers contacts s'effectuent en présence du père ou de la mère, sur un temps de jeu, de repas, de change, de coucher. Dans un deuxième temps, l'enfant reste seul pour un temps de plus en plus long.

- Participation à la vie de la structure

Les parents sont invités à participer à la vie du multi-accueil et à s'impliquer ainsi dans la vie de leur enfant : lors de moments festifs comme la fête de Noël, de spectacles « petite enfance », de sorties à l'extérieur, d'activités menées par des parents, d'expositions, de réunions d'échanges et d'informations.

Les parents sont également informés de la vie de la structure par affichage dans le hall d'accueil : les activités ponctuelles, les manifestations autour de la petite enfance, une journée type, le projet éducatif et pédagogique...

CONCLUSION

L'évolution des conditions de vie et de travail des familles nécessite une adaptation des structures d'accueil aussi bien pour répondre de façon adéquate à leurs besoins que pour promouvoir des valeurs éducatives autour de la petite enfance.

Responsabiliser l'enfant à son niveau, lui faire confiance, le considérer comme une personne, le laisser gérer au maximum son temps, son espace et ses relations, tels sont les principes majeurs du Multi – accueil de la CCMT.

Parents et professionnels sont soucieux d'offrir aux enfants un milieu épanouissant, chaleureux et sécurisant et sont conscients du rôle de chacun dans leur éducation.